



# L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association  
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare 33740 Arès  
05 56 60 08 27 – 06 13 57 88 92  
amisdulittoral.fr

janvier 2016 n° 79

## EDITORIAL

Comme tous les ans, l'éditorial de ce bulletin de janvier est celui des vœux de Bonne Année. Bonne année à tous, anciens et jeunes. Joie, amour, santé et prospérité. Que chacun trouve et saisisse les occasions de se réaliser, d'être heureux et de générer le bonheur autour de lui.

Mais la gravité des événements qu'a connue notre pays en janvier, puis novembre 2015, avec son effroyable nombre de morts et de blessés, nous force à élargir notre propos. Nous formulons de tout notre cœur le souhait que, face à ce déferlement de violence, notre peuple debout fasse front, reste déterminé, solidaire des victimes et uni, sans haine contre quiconque. Que les nations libres se mobilisent pour lutter contre les criminels qui rêvent de déstabiliser nos démocraties et de juguler nos libertés.

Avec son slogan « comprendre, agir, suivre », la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques COP21, a réuni à Paris, du 30 novembre au 11 décembre, 195 pays qui ont signé l'Accord de Paris le 12 décembre. Cet accord est historique : il illustre la prise de conscience unanime de la communauté internationale, que l'atmosphère de notre planète se réchauffe du fait des émissions de gaz à effet de serre

produites par l'activité humaine. Accord a été pris de limiter l'augmentation de la température en dessous de 2°. Reste à transformer en actions concrètes les principes posés à Paris. C'est le vœu que nous formulons pour COP21, dont c'est le programme de l'année 2016.

Nous formons également le souhait que 2016 voit le démarrage effectif du PNM (parc national marin) du Bassin. Qu'il se mette rapidement au travail, sans élaborer des programmes compliqués. Qu'une de ses préoccupations principales soit l'hydrologie des chenaux, le comblement des esters et l'envasement qui menace tout le littoral.

Notre site web « Les Amis du Littoral Nord Bassin » vient d'être restauré par un de nos jeunes membres. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques et propositions : amisdulittoral.fr

N'hésitez pas à régler votre cotisation 2016 dès ce début d'année. C'est le meilleur moyen pour ne pas l'oublier. Pour les adeptes d'internet, le virement internet s'impose. Vous trouverez les coordonnées IBAN de l'association en fin de bulletin.

Michel Gautier

---

## In memoriam

---

Quatre mois après qu'on lui ait fêté ses 90 ans, Jean Decoudras nous a quitté au début de janvier. Figure tutélaire du monde de la voile sur dériveur léger (il était ancien champion de France), on lui doit l'introduction sur notre littoral du fameux 590 Lanaverre, dont la flotte d'Arès est la plus importante du Bassin. Il avait de multiples talents : extrêmement adroit, aquarelliste, c'était aussi un conteur hors pair qui savait être très drôle. Il était toujours gai et entouré d'amis jeunes ou vieux. Il était membre fidèle de notre association. Nous ne l'oublierons pas. A son épouse Yvette et à sa fille Catherine, vont toutes nos pensées.

## Submersion et pression atmosphérique

### Vous avez dit submersion !

La pression atmosphérique a un effet sur le niveau de l'eau de notre bassin en effet :

Au niveau de la mer cette pression, dans les conditions standard, équilibre une colonne d'eau de 10,305 m ou de 760 mm de mercure de ce qui évidemment revient au même ( $0,760 \times 13,56 = 10,305$ ). La M.T.O. donne habituellement les pressions en hectopascals, la pression standard au niveau de la mer correspondant à 760 mm de mercure est de 1013.2 hp.

On peut donc considérer qu'une différence de 1 hp provoque un écart de hauteur d'eau de 10305 mm divisé par 1013.2 soit 10,70 mm donc environ 1 cm. Une dépression donnant 913,2 hp donc -100 hp de moins correspondrait à une montée du niveau d'un mètre.

Pour ma part je n'ai pas souvenir d'avoir vu à Andernos de dépression plus creuse que 975 hp ce qui ne produit que 40 cm de surcote. On le voit ce n'est pas très important mais de telles dépressions provoquent de forts vents de l'ordre de 110 km/h. Ces vents provoquent des vagues atteignant en pleine mer 10 m (échelle de Beaufort) et sur le nord bassin quand le vent à l'orientation la plus défavorable d'1,5 mètre ...

d'autres facteurs ont aussi une influence dont la pluviométrie, la forme du trait de côte... Si tous ces facteurs se conjuguent nous aurons une surcote approchant, au sommet des vagues, 2 m.



Ces tempêtes se produisent souvent lors des gros coefficients de marée, forts coefficients, qui nous l'avons tous constaté font sans dépression, sans tempête entre autres déborder l'eau des darses du port d'Andernos. Nous verrons donc forcément un jour ou l'autre et probablement dans les dix prochaines années de l'eau de mer dans le bois du Coulin, dans nos rues et au pied des églises St Eloi et d'Arès, comme cela s'est déjà produit en 1910.

M. J



© Franck Perrogon – Sud Ouest. 2010 Andernos les Bains après la tempête Xynthia

## Prévention des risques de submersion marine

L'objet de cet article est d'actualiser les informations déjà développées sur ce thème dans les précédents bulletins n° 63 d'octobre 2010 et n° 76 de janvier 2015.

### Quelques rappels utiles

La submersion marine résulte de l'action conjuguée d'une forte dépression, de vents violents et du déferlement des vagues mais aussi et souvent de coefficients de marée élevés.

On distingue trois types de submersion :

- par franchissement de paquets de mer – lorsque le profil des perrés de protection permettent aux vagues de les franchir – cas assez fréquent autour du bassin et notamment à Andernos.
- par débordement – lorsque le niveau de la mer est supérieur à celui du terrain ou des ouvrages.
- par rupture de digue.

### Prévenir le risque

On parle de risque lorsqu'un phénomène naturel dangereux (aléa) comme une submersion peut affecter un ensemble de personnes et de biens vulnérables (les enjeux).

#### L'aléa

Il est lié au territoire, à l'intensité du phénomène et à la probabilité qu'il se reproduise.

#### L'enjeu

Il concerne l'ensemble des personnes et des biens vulnérables. La densité de la population et l'urbanisation sont des facteurs aggravants du risque.

Le risque est beaucoup plus présent aujourd'hui en raison de la fréquence et l'intensité des tempêtes.

Il s'accroît également du fait de l'augmentation de la vulnérabilité générée par l'attrait du littoral.

Aussi, la tempête XYNTHIA qui a balayé le sud-ouest de la France en février 2010 a conduit à une prise de conscience collective d'engager la lutte contre les effets de la submersion marine.

C'est dans ces conditions que le Préfet a prescrit en novembre 2010 la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM) couvrant l'ensemble des communes littorales du bassin.

### Le PPRSM du Bassin d'Arcachon

Depuis 2011, son élaboration a nécessité la conduite d'études sur des bases historiques et scientifiques, pilotées par les services de l'Etat (DDTM – service des risques), qui ont permis de mieux appréhender le phénomène de submersion et de caractériser l'aléa.

Des études ont ensuite été menées pour identifier les enjeux, commune par commune (habitations, activités humaines, infrastructures...) susceptibles d'être immergées.

Ces résultats seront alors transcrits sous la forme d'un zonage réglementaire.

Tout récemment, le 22 janvier 2016 s'est tenue au Teich une réunion du Comité de Pilotage du PPRSM groupant les élus et acteurs concernés du Sud-Est bassin qui ont pris connaissance des résultats de ces études.

Cette première phase avait pour but de valider l'aléa retenu et son impact cartographié au 1/10000.

Une réunion semblable aura lieu le 13 février à Arès pour le Nord bassin et en avril à Gujan-Mestras pour le Sud bassin.

Une deuxième phase prévue fin 2016 réunira les élus et les divers acteurs pour valider le zonage réglementaire et son règlement.

En même temps, une première phase de concertation publique vient d'être lancée par la mise en ligne le 25 janvier 2016 sur le site "girond.gouv.fr" de l'ensemble des résultats de l'étude – aléa et enjeux – et de la cartographie qui l'accompagne au 1/10000 situant, commune par commune, l'impact sur le littoral.

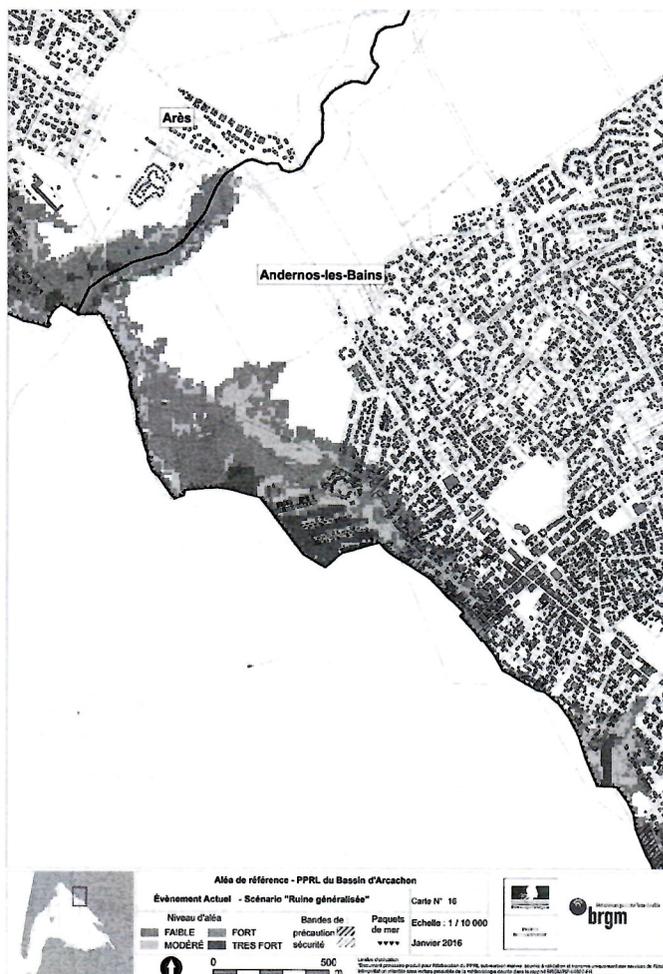
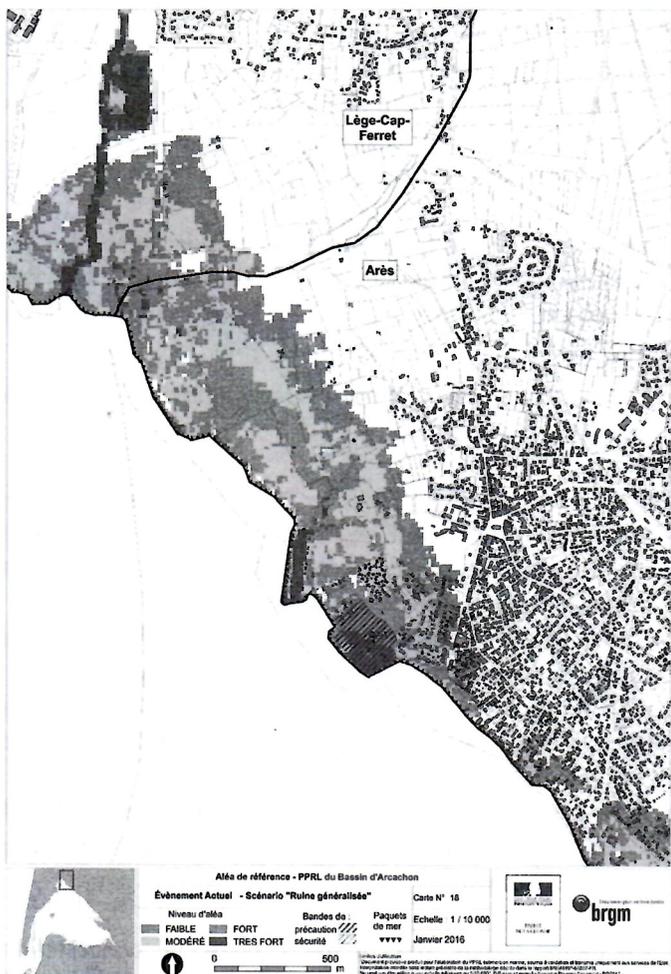
Cette documentation très complète mérite d'être consultée car elle apporte les réponses aux questions de détail que chacun peut se poser sur les dispositions de ce PPRSM.

La deuxième phase de concertation publique fin 2016 portera sur le zonage et son règlement.

Enfin, cette concertation publique sera suivie d'une enquête publique permettant de recueillir les observations et doléances des habitants concernés.

J.F P

## Cartes Prévention du Risque de Submersion Marine du bassin d'Arcachon



Si vous voulez en savoir plus... (source) gironde.gouv.fr

**Cotisations annuelles : Possibilité de règlement par prélèvement automatique.**

**Code IBAN : FR76 2004 1010 0101 3258 9M02 245**

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

E-mail :

*payée par chèque en date du 06.02.16.*

membre	individuel	couple
jeune	5 €	
soutien	5 €	
actif	12 €	18 €
bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les courriers devront être adressés exclusivement à :  
Françoise Weeber 12 avenue de la gare 33740 Arès